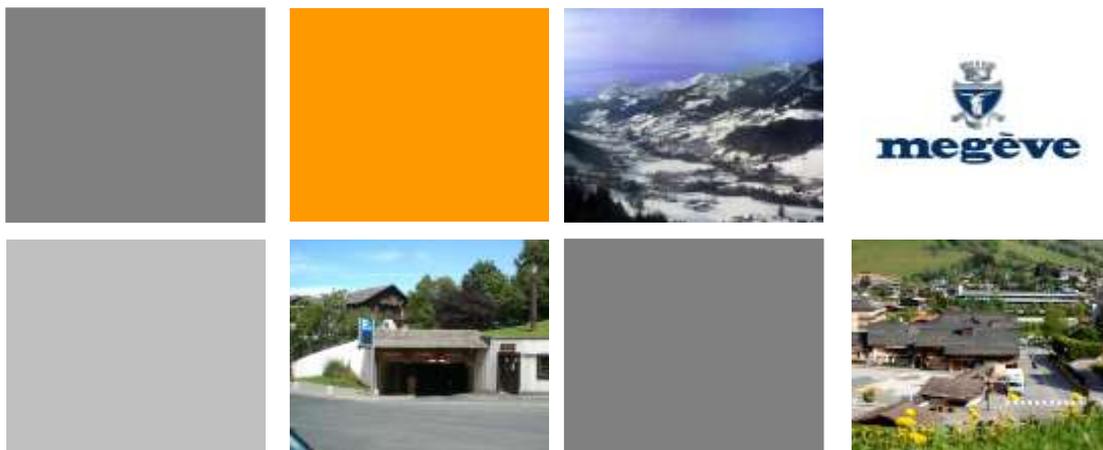


RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016



INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment important de la vie d'une collectivité car il doit permettre de discuter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif pour 2016, la stratégie financière de la collectivité, et permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. L'initiation du Débat d'Orientation Budgétaire peut être réalisée en fonction des points suivants :

- Le compte administratif prévisionnel relatif à l'exercice 2015 et l'analyse de son résultat au vu des reports d'investissement et des rattachements de la section de fonctionnement.
- Les données relatives à l'évolution économique et financière ainsi que fiscale pour 2016 telles que définies par la loi de finances.
- La délimitation du futur programme d'investissement ainsi que les marges nécessaires à son financement.

La volonté de maîtrise du budget engagée depuis le début de l'exercice 2005 a porté ses fruits et ce malgré le niveau d'investissement important que la qualité d'accueil de la station et l'image de la commune nécessitent.

CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE

Le projet de loi de finances pour 2016 a été établi sur la base des prévisions suivantes :

Croissance économique France : 1,5%

Croissance Zone EURO : 1,8%

Inflation : 1%

Déficit public : 3,3% du PIB

LES ORIENTATIONS MAJEURES de la loi de finances pour 2016 : mesures relatives aux collectivités locales :

L'élément majeur de la loi de finances pour 2016 et de la loi de finances rectificative pour 2015 est la nouvelle réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales : -3,67 milliards d'euros assortie d'une hausse de la péréquation. L'enveloppe globale des concours revient donc à 50,9 milliards d'euros en 2016.

• Diminution des concours de l'ETAT

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités, gelés entre 2011 et 2013, ont ensuite baissé de 1,5Mds d'euros en 2014 et depuis 2015 diminuent chaque année de 3,67 milliards. La dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours financier de l'Etat, supporte à elle seule la totalité de la réduction de ces concours, soit 3,67 milliards d'euros en 2016 par rapport à 2015, représentant une baisse de plus de 9% sur un an. Cette diminution correspond à 1,9% des recettes réelles de fonctionnement 2014 des collectivités.

Par ailleurs, la réforme structurelle de la DGF du bloc communal est engagée mais son application est repoussée à 2017. Les travaux sur les conséquences de la réforme se poursuivent au sein du comité des Finances locales. Pour 2016, la DGF est évaluée à 33,2 milliards d'euros. La dotation forfaitaire des communes reste calculée comme en 2015. La

dotations de solidarité urbaine (DSU) progresse de 180 millions et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 117 millions. Les règles de répartition entre ces deux dotations restent inchangées. Les dotations compensatrices d'exonérations de fiscalité locale, qui servent de « variables d'ajustement » aux concours de l'Etat, sont minorées de 5% en moyenne. La dotation « politique de la ville » (DPV), ex dotation de développement urbain (DDU) peut désormais être affectée librement. La dotation « bibliothèque » peut financer l'extension des horaires d'ouverture.

- **SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT**

La loi de Finances crée un fonds d'aide à l'investissement local pourvu d'un milliard d'euros (dont 150 millions de crédits de paiement en 2016). Cette dotation est destinée, à concurrence de 500 millions d'euros, au financement de projets communaux et intercommunaux correspondant à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes ou intercommunalités et distribuée par les Préfets, dans des domaines tels que les économies d'énergies, la réalisation d'infrastructures de transports, d'infrastructures en faveur de la mobilité et de l'accueil de populations nouvelles, mises aux normes d'équipements publics. Les 500 autres millions seront dédiés aux bourgs centres, dont 300 millions pour accompagner le développement des communes situées dans une unité urbaine de moins de 50 000 habitants.

- ***Relèvement du FCTVA***

Le fonds de compensation pour la TVA continue de progresser librement, en fonction des investissements locaux. Il s'agit d'un remboursement de TVA sur les investissements des communes et de leurs groupements. Le taux de compensation forfaitaire est relevé à 16,404% pour les dépenses éligibles à compter du 01 janvier 2015. Par ailleurs, le remboursement par le FCTVA de la TVA payée sur les investissements est étendu aux dépenses d'entretien des bâtiments publics ainsi qu'aux dépenses d'entretien de voirie. Jusqu'à présent, les dépenses de fonctionnement étaient exclues du FCTVA. De plus, les dépenses d'investissement sous maîtrise d'ouvrage publique pour le déploiement du haut débit seront éligibles dès 2015.

- ***Progression de la péréquation financière***

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) s'élèvera à 1 milliard d'euros en 2016 (780 millions d'euros en 2015). Il reste alimenté par des prélèvements de ressources sur des communes et groupements plus riches que la moyenne au profit de communes et groupements plus pauvres.

- ***Prolongation du bonus des communes nouvelles***

La loi sur les communes nouvelles du 16 mars 2015 a créé un pacte de stabilité de la DGF pour celles qui se créent avant le 1^{er} janvier 2016. La loi de Finances prolonge ce dispositif d'incitation financière. Pour en bénéficier, les communes nouvelles devront avoir délibéré sur leur création avant le 30 juin 2016.

- ***Baisse de la cotisation des collectivités au CNFPT qui passe à 0,9% de la masse salariale*** (au lieu de 1%)
- ***Report au 1^{er} janvier 2018 de la réforme du stationnement payant.***

Il est notamment prévu de remplacer l'amende de stationnement par une redevance d'occupation du domaine public dont le montant sera fixé par les collectivités. Il est aussi prévu que les collectivités perçoivent l'intégralité du montant des amendes. Pour compenser ses pertes, l'Etat prévoit de percevoir une fraction des amendes radars forfaitaires. Le traitement et recouvrement des amendes devraient relever des collectivités.

- **Les valeurs locatives qui servent de bases aux impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises) seront revalorisées de 1% en 2016.**
- **Taxe de séjour : l'article 59 de la loi de Finances prévoit que pour lutter contre la fraude, à compter de 2018, les collectivités recevront des services fiscaux la liste des locaux soumis à la taxe.**

I - L'ANALYSE DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

Le Budget primitif de la commune de Megève tel qu'il pourrait être envisagé pour l'exercice 2016 s'équilibrerait aux montants de 38 465 635,83 € en section de fonctionnement et à 46 238 040,17 € en section d'investissement soit un total de 84 703 676 € contre un montant de 35 153 958,42 € en section de fonctionnement pour le budget primitif 2015 et à 30 483 494,04 € en section d'investissement soit un total de 65 637 452,46 € (+29,04%).

Ces données sont à appréhender au regard de la reprise des résultats effectuée dès l'adoption du budget primitif.

Rappelons que ces montants sont susceptibles d'être réajustés en fonction des arbitrages qui seront encore donnés et en fonction des bases fiscales qui nous seront notifiées prochainement.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2015

L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement constatée au cours des deux dernières années se présente de la façon suivante :

Dépenses	Crédits ouverts 2014	Réalisé 2014	Crédits ouverts 2015	Réalisé 2015	Variation du réalisé 2014/2015
Charges à caractère général	10 369 296.24	9 727 073.94	10 018 666.16	9 434 294.23	-3%
Charges de personnel	11 178 228.00	11 177 757.63	11 671 831.00	11 336 450.56	+1.41%
Autres charges Gestion Courantes	5 695 372.65	5 470 980.69	5 887 870.52	5 863 741.95	+7.17%
Atténuations de produits	778 000.00	490 999.00	852 032.00	831 454.00	+69%
Charges Financières (dont ICNE)	1 112 430.32	1 098 041.42	1 940 953.26	1 862 811.26	+69.64%
Charges Exceptionnelles	45 000.00	39 873.81	268 386.89	263 970.73	
Dépenses imprévues	80 624.50		141 723.74		
Dotations aux provisions	30 000.00	30 000.00	30 000.00	0	
TOTAL DEPENSES REELLES	29 288 951.71	28 034 726.49	30 811 463.57	29 592 722.73	+5.55%
Opérations d'ordre intérieur de la section			6 787 907.04	6 787 907.04	
Virement à sect. Investissement	2 449 880.79		3 209 196.18		
Opérations d'ordre entre sections	1 877 213.12	6 002 867.28	12 949 359.23	26 966 049.84	
TOTAL	33 616 045.62	34 037 593.77	53 757 926.02	63 346 679.61	

Recettes	Crédits ouverts 2014	Réalisé 2014	Crédits ouverts 2015	Réalisé 2015	Variation du réalisé 2014/2015
Produits des services	4 538 034.56	3 742 180.04	4 463 700.00	3 961 098.72	+5.85%
Impôts et taxes	20 297 598.31	21 415 209.69	22 709 490.06	23 354 704.17	+9.05%
Dotations et participations	4 709 000.00	4 589 024.26	4 044 489.00	3 685 626.50	-19.68%
Autres produits de gestion courante	1 672 881.58	1 483 508.81	1 937 007.71	1 742 126.50	+17.43%
Produits financiers		0	700 000.00	144.02	
Produits exceptionnels	140 000.00	4 538 737.85	767 351.90	14 708 790.55	
Reprise sur amortissements	12 831.00	7709.02	10 000.00	21 595.27	
Atténuations de charges	70 500.00	142 197.75	150 000.00	132 556.90	
TOTAL RECETTES REELLES	31 440 845.45	35 918 567.42	34 782 038.67	47 606 642.63	+32.54%
Opérations d'ordre entre sections	1 227 146.00	816 780.64	10 860 995.00	10 411 418.02	
Opérations d'ordre intérieur section			6 787 907.04	6 787 907.04	
Excédent reporté	948 054.17		1 326 985.31		
TOTAL	33 616 045.62	36 735 348.06	53 757 926.02	64 805 967.69	

Le tableau ci-dessus présente l'évolution des grands postes de dépenses et de recettes par chapitre au cours de ces deux dernières années.

Il montre que les dépenses réelles de fonctionnement présentent une augmentation de 5,55% entre 2014 et 2015. Les recettes réelles de fonctionnement, quant à elles, sont en augmentation globale de 32,54%.

Il faut préciser que la section de fonctionnement a été impactée cette année par les écritures passées en dépenses et en recettes pour la cession des parts de la SEM des Remontées Mécaniques de Megève pour un montant de 13 673 665,60 € (dont 9 772 212,10 € ont été perçus en 2015 et 3 901 453,5 € devraient être perçus en 2018), par la vente de l'appartement Fournet lot 3 pour 220 000 € et par la cession d'un terrain au Lieudit le Maz pour 80 000 € en produits exceptionnels et en opérations d'ordre (côté dépenses, sortie d'actif).

Sans ces recettes exceptionnelles, les recettes de gestion de services progressent de 4,79 % entre 2014 et 2015.

1) Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement présentent une augmentation globale de 5,55%.

- Les charges à caractère général présentent une baisse de 3 %.

Ces charges à caractère général ont représenté 31,88 % de nos dépenses réelles de fonctionnement en 2015 et constituent donc un poste important de cette section.

Parmi les postes en baisse, on peut citer notamment :

- Les locations immobilières et mobilières, qui passent de 456 072,23 € en 2014 à 183 287,7€ en 2015.
- Les primes d'assurance, qui passent de 577 453,16 € en 2014 en raison du règlement de l'assurance dommage ouvrage pour l'opération de restructuration du Palais des sports à 153 751,95 € en 2015.

Parmi les postes en augmentation, on peut citer:

- Les consommations d'énergie, qui passent de 1 530 852,59 € en 2014 à 1 725 361,26 €,
 - La maintenance, qui passe de 320 957,23 € en 2014 à 418 419 € en 2015.
 - Les frais d'actes, honoraires et contentieux, qui passent de 392 928,20 € en 2014 à 584 133,43 €.
-
- Le chapitre « dépenses de personnel » connaît une hausse de 1,41 % entre le réalisé 2014 et 2015. A titre indicatif, ces dépenses représentent 38,30% des dépenses réelles de fonctionnement (39,86% en 2014). Rappelons que cette année fut marquée par la dissolution de l'EPIC Megève Tourisme ayant pour conséquence la seconde phase d'intégration du personnel des services commercialisation, promotion et accueil (15 agents) au 1^{er} septembre. Le GVT 2015 représente 30 000 €.
 - Le chapitre « autres charges de gestion courante », constitué essentiellement des subventions aux associations, des contributions aux organismes de regroupement et établissements publics affiche une augmentation notoire de 7,17% entre 2014 et 2015. En effet, les contributions aux organismes de regroupement sont passées de 582 796,88 € en 2014 à 981 453,76 € en 2015. Cette augmentation s'explique essentiellement par les variations de participation versées à la commission des Biens Indivis et au SIVOM du Jaillet. En effet, la participation versée à la commission des Biens Indivis s'est élevée à 240 000 € pour 2015 (aucune participation n'a été versée en 2014) et celle versée au SIVOM du Jaillet s'est élevée à 246 888,86 € (20 162,56 € en 2014). Quant au SIVU du Jaillet, le montant de participation s'est élevé à 485 645,70 € pour 2015 (552 820,56 € en 2014).
 - Pour ce qui concerne les charges de péréquation, le reversement au titre du fonds national de garantie individuel de ressources (FNGIR) s'est élevé à 486 428 € (364 815 € en 2014) et la contribution au titre du fonds de péréquation (FPIC) à 345 026 € (116 040 € pour 2014) soit un total de 831 454 €.
 - Le chapitre des charges financières s'est élevé à 1 862 811,26 € en 2015 contre 1 098 041,42 € en 2014. Ces charges se décomposent en 1 757 727,07 € au titre des intérêts (1 091 699,09€ pour 2014), 75 589,34 € au titre des ICNE (-3861,53 € pour 2014) et 29 494,85 € au titre d'autres charges, notamment liées aux renégociations intervenues), 10 203,86 € pour 2014. Rappelons que sur cet exercice, il a fallu s'acquitter du taux structuré de l'emprunt SFIL, cette échéance à taux dégradé était due malgré la renégociation.

- Le chapitre des charges exceptionnelles, constitué essentiellement des primes « maisons fleuries » et des primes aux sportifs, remboursement de charges locatives et remboursement de frais divers, s'est élevé à 263 970,73 € en 2015 (39 873,81 € en 2014). Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des primes aux sportifs de haut niveau qui passent de 6 305 € en 2014 à 59 000 € en 2015 et au versement, à la société CORHOFI, d'une indemnité de résiliation d'un logiciel de Megève Tourisme, pour 155 679,89 € TTC.

2) Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement sont globalement en hausse de 32,54% entre 2014 et 2015. Cette hausse notoire est due aux cessions déjà citées et opérées en 2015.

Pour ce qui concerne les recettes de gestion courante, celles-ci s'élèvent à 32 876 112,79 € en 2015 contre 31 372 120,55 € en 2014. Cette progression de 4,79% est due à l'augmentation du chapitre « impôts et taxe », à celle des « produits du domaine » et aux « autres produits ».

- Les produits des services sont en hausse de 5,85%. Ces recettes passent en effet de 3 742 180,04 € en 2014 à 3 961 098,72 € en 2015. Parmi ces recettes, les redevances à caractère social et de loisirs, restauration scolaire et hébergement et les recettes du Palais des sports s'élèvent à 3 563 242,01 € (3 305 511,13 € en 2014). Sur ce montant, les recettes du palais des Sports se sont élevées à 1 377 120,58 € en 2015 (1 683 858 € en 2014 comprenant recettes SPA ET Sport's Bar).
- Le chapitre « impôts et taxes » est en hausse de 9% pour 2015 et s'établit à 23 354 704,17 € (21 415 209,69 € en 2014).

Sur ce chapitre, les postes en hausse sont :

- les droits de mutation, qui se sont élevés à 2 221 031,90 € en 2015 contre 1 804 239,26 € en 2014.
- les contributions directes, le montant s'est élevé à 19 655 569 € en 2015 contre 18 024 452 € soit une augmentation de 9,04% (augmentation des taux de 8% en 2015).

Taxes foncières et d'habitation : 18 835 885 € en 2015 contre 17 395 187 € en 2014.

Part de CVAE revenant à la commune : 635 360 € en 2015 contre 545 872 € en 2014.

Taxe sur les surfaces commerciales : 20 584 € en 2015 contre 21 173 € en 2014.

Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau : 60 898 € contre 59 611 € en 2014.

Autres impôts locaux : 102 842 € contre 2609 € en 2014.

Pour ce qui concerne le produit de la taxe de séjour, celui-ci s'est élevé au total à 285 058,6 € en 2015 contre 269 870,53 € en 2014. Cependant, pour le budget principal la recette ne s'élève qu'à 225 938 € car cette taxe est perçue depuis le 1^{er} septembre par le budget annexe de l'Office de Tourisme.

Les postes en baisse sont :

- Le produit des jeux de casino, qui s'est élevé à 177 087,71 € en 2015 contre 184 242,18 € en 2014.

- La taxe sur les remontées mécaniques, qui s'est élevée à 664 889,06 € pour la saison 2013/2014 contre 721 612,97 € pour la saison 2012/2013.
- Le chapitre « Dotations et participations » a diminué de 19,68%. Sur ce chapitre, la dotation globale de fonctionnement (DGF) a subi une baisse de près de 17,33 % et s'est élevée à 3 308 252 € contre 4 001 762 € en 2014.
- Le chapitre « Produits de gestion courante » s'est élevé à 1 742 126,50 € en 2015 contre 1 483 508,81 € en 2014. Sur ce chapitre, le montant des loyers s'est élevé à 869 524,18 € pour 2015 (913 832,23 € en 2014)

Enfin, sur cette section, un montant de 386 240,58 € au titre de travaux en régie a été valorisé.

La section de fonctionnement présente pour 2015 un excédent de 1 459 288,43 € (2 692 129,22 € en 2014) ce qui illustre bien la tendance à la baisse de nos capacités d'épargne. Néanmoins, ces résultats montrent qu'en rationalisant l'ensemble de nos charges et optimisant nos besoins, l'évolution de nos recettes de gestion reste positive et supérieure (+4,79%) à celle des dépenses de gestion (+2,2%).

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2015

Pour l'investissement, le résultat au 31/12/2015 se présente de la façon suivante :

Dépenses	2014	2015
Dépenses financières	2 827 701.70€	7 109 277.74
Dépenses d'équipement	14 976 432.53	17 791 282.38
Opérations d'ordre	885 234.81	38 728 263.10
TOTAL	18 689 369.04	63 628 823.22
Recettes	2014	2015
Dotations, Fonds divers, Dépôts Réserves	3 650 974.79	4 755 610.47
Subvention d'investissement	84 943.24	247 903.18
Autres recettes d'équipement	5 244 239.00	24 145 303.08
Opérations d'ordre	6 071 321.45	55 282 894.92
TOTAL	15 051 478.48	84 431 711.65
Résultat INVEST	- 3 637 890.56	20 802 888.43

L'effort réel d'équipement s'est élevé à 17 791 282,38 en 2015 contre 14 976 432,53 € en 2014.

Répartition des dépenses d'équipement :

- Installations générales et agencements:13 916 295,96 €
- Mobilier : 41 892,36 €

- Bois et forêts : 17 732,00 €
- Réseaux câblés et autres réseaux : 84 223,15 €
- Matériel de transport : 384 860,90 €
- Matériel de bureau, informatique : 185 104,22 €
- Etudes et concessions : 181 354,98 €
- Avances versées : 348 540,09 €
- Matériel et outillage : 236 619,27 €
- Subventions d'équipement versées : 500 602,02 €
- Travaux de voirie : 1 581 802,07 €
- Œuvres et objets d'art : 20 600,00 €
- Autres immos : 291 655,36 €

Le financement de cette section a été assuré essentiellement :

- par la constitution de réserves nécessaires à la couverture du déficit d'investissement à hauteur de 2 983 224,38 €,
- par les recettes d'équipement pour 24 393 206,26 € constituées de l'emprunt de 20 M€ contracté auprès de la SFIL dans le cadre de la renégociation de l'emprunt dit « toxique », de la régularisation de TVA du SPA des sports pour 4 145 303,08 € et de subventions d'investissement pour un montant de 247 903,18 €
- par un montant de 1 766 009,48 € au titre du FCTVA et de la taxe d'aménagement.
- par le virement à la section d'investissement pour 3 209 196,18 €
- l'ensemble des opérations patrimoniales et d'ordre pour 55 282 894,92 € (écritures liées aux réaménagements de dette et cessions de biens)

De fait, la section d'investissement présente un excédent de 20 802 888,43 € pour 2015.

L'excédent de la section de fonctionnement de 1 459 288,08 €, cumulé à l'excédent antérieur de 1 326 985,31 € correspond à un résultat de clôture excédentaire pour cette section de 2 786 273,39 €.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, le résultat excédentaire de 20 802 888,43 €, cumulé avec le déficit antérieur de 2 854 764,45 € correspond à un résultat de clôture excédentaire de 17 948 123,98 €.

Le résultat de fonctionnement reporté en recettes pour 2015 sera donc de 2 786 273,39 €.

Ces résultats de clôture permettront donc de couvrir nos dépenses d'équipement nouvelles ainsi que celles liées aux travaux du Palais des Sports pour 2016.

II) EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Plusieurs renégociations ont été menées en 2015 afin de réduire le coût de la dette, profiter de la baisse des taux et dégager des marges budgétaires sur le budget principal et ses budgets annexes.

Pour ce qui concerne l'emprunt structuré, une renégociation et refinancement de cet emprunt indexé sur l'EURO/CHF a été finalisée avec la SFIL (banque héritière de DEXIA) en juin 2015. En effet, au vu de l'évolution défavorable de ce taux de change depuis 2008 la commune de Megève a sollicité la SFIL (société de financement local gestionnaire de la Caisse Française de Financement Local) afin de transformer ce prêt en un prêt à taux fixe mais aussi de financer nos investissements nouveaux.

Il est rappelé que ce contrat est éligible au fonds de soutien aux collectivités locales, dispositif organisé par le décret modifié n°2014-444 du 29 avril 2014, pris en application de l'article 92 de la loi de finances n°2013-1278 du 29 décembre 2013 pour 2014. Cette aide est calculée par référence à l'indemnité de remboursement anticipée (IRA) due au titre de ces emprunts, allégeant d'autant le coût associé à leur remboursement anticipé. Pour la commune de Megève, cette aide s'élève à 9,7M€ (taux de prise en charge 69,55%).

Afin de refinancer ce contrat de prêt et pour financer les nouveaux investissements relatifs à l'opération de restructuration du Palais des Sports pour un montant de 20 M€, un emprunt global de 33 300 270,86 € a donc été souscrit aux conditions suivantes :

Montant des contrats de prêt : 33 300 270,86 EUR maximum décomposés comme suit :

- à hauteur de 20 000 000,00 EUR, pour financer les Investissements (sur 20 ans aux taux de 3,35%),
- à hauteur de 10 000 000,00 EUR, pour financer l'indemnité compensatrice dérogatoire (sur 13 ans au taux de 1,5%),
- à hauteur de 3 300 270,86 EUR, pour financer le capital restant dû du contrat de prêt refinancé (sur 37 ans à 3,60%).

Il est précisé que le décret 2015-1893 du 29 décembre 2015 modifie la méthode de calcul des ratios d'endettement pour les communes telles que Megève qui ont renégocié leur emprunt structuré et qui bénéficient du fonds de soutien en leur permettant de tenir compte de l'aide dans leurs ratios d'endettement afin d'éviter une forte augmentation apparente de l'encours.

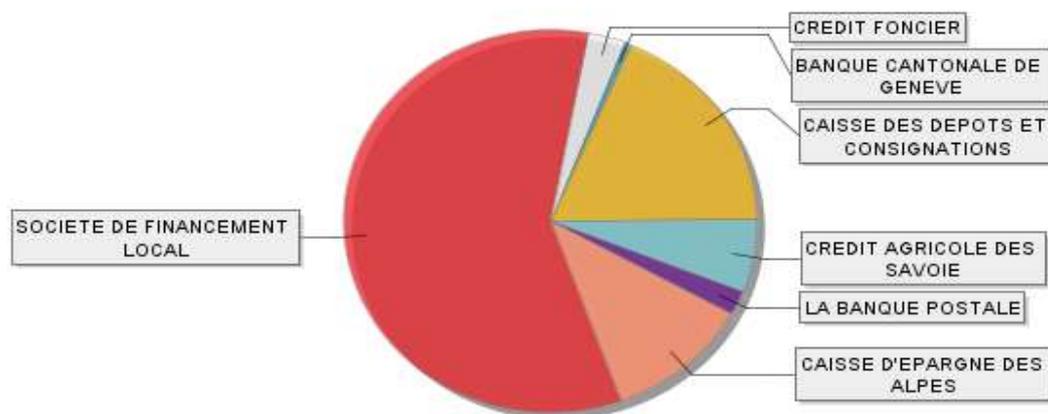
De ce fait notre encours au 01 janvier 2016 est de **52 800 507,56 €** au taux moyen de 2,88%, réparti en 16 emprunts auprès de 7 établissements bancaires.

La charge de la dette représente 5 048 701,54 € en 2016 soit 14% de nos recettes de fonctionnement.

L'état de la dette de la commune est présenté au travers du tableau d'amortissement suivant :

en milliers €	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Annuité – hors intérêt	4 490	4 048	3 782	3 961	4 259	3 701	2 442	3 892	3 303
CRD* au 01/01	34 409	31 335	27 940	27 499	24 442	28 963	31 951	34 353	52 800

Répartition par Prêteur au 01/01/16 :



Prêteur	Montant
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	26 759 159,73
CREDIT FONCIER	1 808 391,94
BANQUE CANTONALE DE GENEVE	304 897,98
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11 667 883,79
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	3 831 267,93
LA BANQUE POSTALE	1 275 000,00
CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	7 153 906,19
TOTAL	52 800 507,56

III) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2016

Comme indiqué précédemment, la section de fonctionnement pourrait s'équilibrer à un montant de l'ordre de 38 465 635,83 € en section de fonctionnement et à 46 238 040,17 € en section d'investissement soit un total de 84 703 676 € alors que le budget primitif pour l'exercice 2015 s'équilibrait à 35 153 958,42 € en section de fonctionnement et à 30 483 494,04 € en section d'investissement soit un total de 65 637 452,46 €.

1) Les dépenses

Pour 2016, le niveau des charges réelles de fonctionnement tel qu'il est envisagé est quasi constant par rapport aux crédits ouverts en 2015.

- Les « charges à caractère général » sont envisagées pour un montant de 9 462 617,51 €. Elles sont donc en diminution puisque les crédits ont été ouverts pour 10 018 666,16 € en 2015. Sur ce montant pour 2016, un montant de 804 529,21 € correspond à des dépenses qui seront refacturées au budget COMM EVEN, nouveau budget annexe créé au 1^{er} janvier 2016 qui sera adopté en mars 2016.

Les charges relatives au pôle communication /événementiel jusqu'alors intégrées au budget principal sont désormais assumées par ce budget annexe COMM EVEN dédié aux activités de commercialisation, communication, protocole et événementiel. Les budgets des autres services sont constants ou prévus au plus juste des besoins.

- Les « dépenses de personnel » sont prévues pour un montant de l'ordre de 11,8 M €. Ces prévisions pour l'année 2016 intègrent l'effet année pleine du transfert de

personnel de MEGEVE TOURISME, l'augmentation des cotisations patronales CNRACL, IRCANTEC, SS maladie et CDG, les besoins supplémentaires en personnel saisonnier (54 postes en 2015, 86 cette année). Les créations de postes 2015 (9) sont compensées par les suppressions (10) et les postes vacants non pourvus mais qui doivent être prévus au budget. Le GVT 2016 ainsi que les revalorisations du régime indemnitaire dans le cadre des entretiens professionnels annuels qui interviendront après avis de la Commission d'Harmonisation mais aussi le coût du projet de réforme PPCR (revalorisation indiciaire) devraient encore impacter ce montant.

- Les « autres charges de gestion courante » sont estimées à 6 362 243,86 € et sont donc en augmentation de 8,05% par rapport aux crédits ouverts en 2015. Elles étaient en effet prévues pour 5 887 870,52 € en 2015. Ces charges sont essentiellement composées des subventions à verser aux associations, contributions aux organismes de regroupement et subventions de fonctionnement aux budgets annexes.

En ce qui concerne les subventions à verser aux associations et écoles, le montant total à verser devrait s'élever à 1 569 344 € (1 848 958,22 € en 2015).

Des contributions aux organismes de regroupement sont prévues pour :

- la participation de la commune de Megève au SIVU « espace Jaillet » (261 519 €),
- la participation à la commission des biens indivis (386 929,95 €),
- la participation au CCAS (44 033,72 €).

Par ailleurs, un montant de 3 239 275,19 € est prévu au titre de la subvention de fonctionnement au budget annexe COMM EVEN. Précisons que sur ce montant, 850 000 € sont inscrits au titre de l'organisation de l'étape du Tour et du Tour de France. **Retraitée de ce montant, la participation communale au budget annexe est de 2 389 275,19 € (le montant de la subvention à Megève Tourisme était de 2 457 000 € en 2014)**

- Par ailleurs, « les charges financières » (intérêts de la dette) pourraient s'élever pour l'exercice 2016 à 1 764 300,81 € (ICNE compris) contre 1 862 811,26 € (ICNE compris) en 2015. Pour ce qui concerne les charges d'amortissement des immobilisations, elles sont de l'ordre de 1 700 000 €.
- La part des « dépenses imprévues » est prévue pour 100 000 €.
- Enfin, pour ce qui concerne les « Atténuation de produits » : Il nous faut prévoir un montant de l'ordre de 1 000 000 € au titre de la péréquation (FNGIR et FPIC).

2) Les recettes

Pour 2016, les recettes attendues pourraient s'élever à 35 679 362,54 € (hors report de fonctionnement). Elles sont donc prévues en hausse de 3,44% par rapport à 2015 puisque les crédits ouverts au budget primitif étaient de 34 491 374,34 €.

- Le chapitre « Produits des services » qui représente les redevances à caractère sportif ainsi que les redevances sociales et de loisirs est prévu pour 4 524 529,21 €. Sur ce

montant, 804 529,21€ sont prévus au titre de remboursements de frais par le budget COMM EVEN, les recettes du Palais sont estimées à 1 450 000 € et celles du pôle famille enfance sont estimées à 1 850 000 €.

- Le chapitre « impôts et taxes » est prévu pour 23 180 000 €.

Il constitue 64,98% des ressources réelles de fonctionnement.

Dans l'attente des bases prévisionnelles 2016 qui nous seront transmises par les services de l'Etat, et en tenant compte d'une évolution des bases définitives 2015 revalorisées, les contributions directes (taxe d'habitation et foncières) pour 2016 devraient reposer sur un montant de 18 950 380 € pour les quatre taxes.

A ce montant, il faut encore ajouter un montant de l'ordre de 826 000 € au titre de la CVAE, IFER, Tascom et autres impôts.

La taxe des remontées mécaniques à percevoir pour la SA des remontées mécaniques de Megève et du Jaillet pour 2016 (saison 2014/2015) s'élève à 624 701 €.

Les recettes du casino sont attendues pour 160 000 €. Le produit de la taxe de séjour est désormais perçu sur le budget annexe de l'Office de Tourisme.

- Le montant de la dotation globale de fonctionnement ne nous a pas encore été communiqué mais il est estimé à environ 3 000 000 €.
- Le chapitre « Autres produits de gestion courante » comprenant essentiellement les loyers et la redevance de la SA des Remontées mécaniques est prévu pour 1 520 000 €.
- Enfin, on doit aussi tenir compte de deux versements du fonds de soutien obtenu dans le cadre de la renégociation de notre emprunt structuré. Ce montant devrait s'élever à environ 1 400 000 € (deux annuités devraient être versées en 2016).

Afin de conserver une épargne positive, un nécessaire objectif de maîtrise rigoureuse de la section de fonctionnement devra être tenu sur les prochains exercices à la fois par la limitation et rationalisation des dépenses (charges courantes, subventions, charges de personnel, prestations externalisées) mais aussi par l'optimisation de nos recettes propres et la recherche active de nouvelles recettes et de subventions.

IV) LA SECTION D'INVESTISSEMENT POUR 2016

Le montant total de la section d'investissement pourrait s'élever à 46 238 040,17 €.

Ce montant comprend notamment:

- Les crédits 2015 reportés en dépenses : 5 936 630,84 €
- Le remboursement du capital d'emprunt : 3 303 711,19 €
- Un montant de dépenses imprévues : 50 000 €
- Un montant de 300 000 € au titre de la subvention versée à Poste Habitat
- Un montant de 15 000 000 € au titre du dépôt de fonds versé à la CDC

- L'ensemble des dépenses nouvelles d'équipement des services contenues à 4 831 714 €. A ce montant, il doit être ajouté 14 000 000 € dédié à la part 2016 de l'opération de restructuration du Palais des Sports et des Congrès.

Pour ce qui concerne les recettes d'investissement et en tenant compte de la reprise des résultats 2015, celles-ci sont estimées à 46 238 040,17 €.

L'essentiel de ces recettes proviendrait :

- du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 5 406 473,65 €,
- d'un montant de FCTVA et taxe d'aménagement estimé à 3 100 000 €,
- de dotations aux amortissements pour un montant de 1 700 000€,
- du report en recettes pour 413 442,54 €,
- de 17 948 123,98 € au titre de l'excédent d'investissement,
- d'environ 1,3 M€ provenant de la cession de la parcelle AZ 100 des Combettes et de la cession d'un appartement de la copropriété Fournet,
- d'un montant de 400 000 € au titre de la redevance due par la SEMCODA,
- d'un montant minimum de 200 000 € au titre de nos demandes de subventions,
- d'un montant de 15 000 000 € versé au titre du dépôt de fonds à la CDC (neutralisation des écritures)

Les recettes propres assurent l'autofinancement de nos dépenses hors opération du Palais. Par ailleurs, une recherche active de subvention sera menée tant pour la rénovation des bâtiments, que pour la restructuration du Palais, des équipements sportifs et pour la modernisation de la voirie.

- **Prospective 2015/2019**

Afin d'assurer le financement de la restructuration du Palais des Sports et des Congrès pour 52 940 113 € TDC et en tenant compte du montant déjà réglé, l'encours de dette de la collectivité a atteint son seuil maximum de 52,8 M€ au 31/12/2015. Ce financement est assuré par un emprunt de 20 M€ et pour la part restante par l'autofinancement, c'est-à-dire les recettes propres de la commune (FCTVA, opérations d'aménagement et de développement touristiques...). Au prix d'une nécessaire maîtrise de la section de fonctionnement et d'un niveau d'investissement hors restructuration du palais de l'ordre de 2,5 M€, ces engagements pourront être tenus.

V) LA FISCALITE

Les bases définitives 2015 majorées du coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales de 1% permettraient d'envisager les produits de taxes foncières et d'habitation suivants pour 2016 :

	Bases définitives 2015 revalorisées de 1%	Taux proposés 2016	Produit prévisionnel provisoire 2016
TH	42 843 269	25.77 inchangé	11 040 710
FB	29 162 811	20.36 inchangé	5 937 548
FNB	186 825	75.30 inchangé	140 679
CFE	5 854 999	31.28 inchangé	1 831 443
TOTAL		18 950 380	

VI) BUDGETS ANNEXES

La commune de Megève compte six budgets annexes dont cinq sont des budgets SPIC (service public industriel et commercial) à autonomie financière et un (Office de Tourisme) gérant des activités administratives.

Ces cinq budgets sont dotés de l'autonomie financière et le budget de l'Office de Tourisme est un service non autonome.

- **La régie dénommée « COMM EVEN »**,

C'est un budget SPIC par lequel la commune gère les activités de commercialisation touristique, de partenariats, de commercialisation d'espaces et de séminaires mais aussi les activités administratives de gestion et d'organisation de l'évènementiel, de manifestations locales, de spectacles mais aussi les activités liées à la communication, relations presse et publiques de la commune.

Pour l'exercice 2016, ce budget se présente ainsi :

- Section de fonctionnement

Chapitre	Fonctionnement Dépenses	Prévu 2016
011	Charges à caractère général* (+ charges rattachées)	4 265 673.00 664 213.00
012	Charges de personnel	139 000.00
65	Autres charges (SACEM)	70 000.00
022	Dépenses imprévues	60 000.00
023	Virement à sect. investissement	111 960.00
	Total Dépenses	5 310 846.00

Chapitre	Fonctionnement Recettes	Prévu 2016
002	Excédent de fonctionnement	671 825.81
70	Ventes	1 399 745.00
74	Participation communale	3 239 275.19
	Total Recettes	5 310 846.00

*Le montant de charges à caractère général se décompose comme suit :

- Commercialisation : 616 265 € (525 600 € en 2015)
- Evènementiel : 2 320 008 € (1 081 000 € en 2015)
- Communication : 809 400 € (704 000 € en 2015)
- Protocole : 520 000 € (570 000 € en 2015)

- Section d'investissement :

La section devrait s'équilibrer à 111 960 €.

Des dépenses sont en effet prévues pour 80 000 € pour le service Evènementiel et pour 31 960 € pour le service Communication.

- **Le budget annexe de l'Office de tourisme**

Pour 2016, ce budget se compose d'une section de fonctionnement s'équilibrant à 385 126,66 €.

- Dépenses :

Les charges générales sont prévues pour 424 460 € (20 000 € pour service Accueil et 364 500 € pour le service Promotion).

Les dépenses imprévues seraient envisagées pour 626,66 €.

- Recettes

La section est financée par le produit de la taxe de séjour et par la subvention de Demi-Quartier.

Taxe de séjour : 285 000 €

Subvention : 100 000 €

Excédent de fonctionnement antérieur : 126,66 €

- **Le budget annexe du SPA des SPORTS**

Ce budget se compose d'une section de fonctionnement s'équilibrant à 175 000 € pour 2016.

- Dépenses :

Les charges générales sont prévues pour 55 000 € (49 081,85 € réalisées en 2015)

Les charges de personnel sont prévues pour 120 000 € (109 333,74 € en 2015).

- Recettes :

Produit des ventes : 169 035,57 € (164 380,02 € en 2015).

Excédent de fonctionnement : 5 964,43 €.